



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Internationale socialiste des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Internationale socialiste des femmes se réjouit des discussions portant sur l'autonomisation des femmes et sur l'importance de leur contribution aux progrès en matière de développement durable. Notre société mondiale ne saurait réaliser pleinement son potentiel dès lors que des catégories entières, et notamment les femmes, continuent d'être opprimées et de ne pas pouvoir participer aux mesures et aux initiatives prises au niveau local et en bénéficier. Cette année marque un tournant historique au regard de l'importance et de la valeur généralement attribuées à l'ensemble de l'humanité et à la protection de la terre, des mers et de la planète dont nous dépendons. L'adoption des 17 objectifs mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lors du Sommet pour le développement durable qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015 à New York, témoigne de la détermination des dirigeants et responsables du monde à mener à bien les travaux entrepris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Internationale socialiste des femmes confirme son soutien indéfectible en faveur de l'avancement des objectifs de développement durable dans toute leur ampleur et s'engage à veiller à la place des femmes dans le cadre de l'ensemble des programmes.

Les progrès accomplis ces 15 dernières années – depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement – ont considérablement changé la vie de millions de femmes et de filles et ont permis d'entamer l'indispensable processus de réduction des taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile. Aujourd'hui, nous avons atteint la parité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire dans 130 pays, l'accès des femmes au salariat est tel que celles-ci occupent à présent 40 % des emplois hors secteur agricole et leur présence dans l'administration et la fonction publique a atteint des niveaux inédits. Grâce à l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions apparentées, les femmes sont également en mesure de partager leur savoir et leurs compétences et de s'entraider, toutes choses qui ont une incidence positive sur l'ensemble de la société. En témoigne la fondation récente en République du Yémen de l'Association nationale des sages-femmes yéménites qui embauche des sages-femmes sans emploi et leur donne les moyens d'assurer à domicile des soins de santé reproductive auprès des femmes de leur région.

Malgré de formidables accomplissements, il reste beaucoup à faire en faveur de l'émancipation totale des femmes et des filles du monde entier. Un certain nombre de questions liées au genre demeurent extrêmement préoccupantes, notamment en ce qui concerne les violences à l'égard des femmes, les inégalités flagrantes que représentent les travaux domestiques non rémunérés, l'inégalité des droits concernant les ressources financières et les biens ainsi que leur gestion, la discrimination salariale et sexuelle, les droits en matière de procréation et l'accès aux soins de santé ainsi que le droit de participer à la prise de décisions, que ce soit à l'échelon local ou national. La collecte de données sexospécifiques liées à ces questions demeure aussi problématique. Sans ces données essentielles, il est difficile pour les organismes humanitaires de produire des analyses et des recommandations éclairées susceptibles de répondre directement à des préoccupations particulières à l'échelon local, régional ou national. Il est crucial que le programme pour l'après-2015 tienne compte de ces questions en suspens et que des cibles sexospécifiques soient intégrées à chaque objectif afin de faciliter la mise

en œuvre en influant sur les comportements socioculturels, les politiques publiques et la législation.

L'ensemble des 17 objectifs et cibles de développement durable constitue un cadre d'action efficace sur lequel nous appuyer pour obtenir des résultats et garantir des progrès réguliers ainsi que pour mettre un terme à la discrimination entre les sexes et au déni des droits fondamentaux les plus élémentaires des femmes et des filles. L'Internationale socialiste des femmes adhère tout particulièrement à l'objectif de développement durable 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », lequel est déterminant pour la prise en compte des facteurs sociaux et infrastructurels qui sont au cœur des inégalités entre les sexes.

L'Internationale socialiste des femmes appuie la diffusion et la discussion des questions liées à l'égalité entre les sexes au niveau mondial afin d'apporter la visibilité requise pour garantir la responsabilisation, encourager la collecte de données pertinentes en plus grand nombre et favoriser l'examen et l'analyse des résultats en toute transparence.

L'Internationale socialiste des femmes réitère son soutien à la recommandation visant à ce que le programme de développement pour l'après-2015 comprenne des mesures proposées dans le cadre du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Internationale socialiste des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Internationale socialiste des femmes continuera de s'employer à informer ses 139 organisations membres sur les questions liées à l'égalité des sexes et les à inciter à s'impliquer dans les initiatives et programmes des organismes des Nations Unies dans leurs pays respectifs. L'Internationale socialiste des femmes continuera également à promouvoir dans toutes les régions la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Internationale socialiste des femmes saisit cette occasion pour inviter tous les États Membres à :

- Tenir compte de la collecte et de l'évaluation des données liées à l'égalité des sexes afin de permettre un examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- Continuer de soutenir les interventions et les contributions des populations et des organisations locales – notamment des organisations non gouvernementales et des organisations féminines – de façon à faciliter la mise en œuvre au niveau local de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

- Capitaliser sur les compétences, les connaissances et l’expérience des populations locales et migrantes en vue de favoriser l’élaboration de politiques et de lois inclusives, notamment au regard des questions sexospécifiques préjudiciables aux femmes et aux jeunes filles;
- Veiller à ce que les objectifs de développement durable pour l’après-2015 fournissent un cadre souple et pragmatique qui assure la reconnaissance et l’intégration à des contextes socioculturels et législatifs locaux et nationaux;
- Promouvoir le principe de l’objectif 5 « Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » dans le cadre de la mise en œuvre de l’ensemble des autres objectifs afin d’en garantir la visibilité et d’inciter à la prise en compte systématique du genre dans le cadre de l’élaboration des politiques publiques ou privées, des procédures locales et nationales.
